

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.038

L'An deux Mille Sept, le 12 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 6 avril 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 6 avril 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
Mme DAVID-COURTIN représentée par M. CHABANEAU
Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
M. POTENNEC représentée par M. CAU
Mme TURPIN représentée par Mme LABEYRIE

ABSENTS -EXCUSES : néant

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Dénomination des voies

VOTE : UNANIMITE

La Ville de Royan a décidé la dénomination des voies nouvelles suivantes :

- Voie située dans la continuité du Chemin des Sorbiers (à la demande des établissements COUSIN) :

Ø CHEMIN DES SORBIERS

- Impasse située au sein du Lotissement des Cerisiers :

Ø IMPASSE DES MERISIERS

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

VU la proposition de la commission culturelle en date du 26 mars 2007,

APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'attribuer à la voie située dans la continuité du Chemin des Sorbiers (à la demande des établissements COUSIN) la dénomination suivante :

Ø Chemin des Sorbiers

- D'attribuer à l'impasse située au sein du lotissement « Les Cerisiers » la dénomination suivante :

Ø Impasse des Merisiers

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,
H. LE GUEUT

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 avril 2007